

# Surveillance habitation : Formulaire de demande



## Vos coordonnées

Madame

Monsieur

Nom et prénom :

.....

Rue + numéro :

.....

Commune :

Rixensart

Lasne

La Hulpe

.....

Téléphone fixe ou GSM :

.....

E-mail :

.....

Période d'absence :

Je pars au plus tard le :

...../...../..... (dd/mm/aaaa) vers ..... h00

Je reviens au plus tôt le :

...../...../..... (dd/mm/aaaa) vers ..... h00

**Si vous rentrez plus tôt que prévu, veuillez en avvertir les services de police**

## Type d'habitation

Mon habitation :

Une maison de rue

Une maison 3 façades

Une maison 4 façades

Un appartement

Un magasin

**Veillez noter que les services de police ne peuvent pas surveiller un appartement dont les communs ne sont pas accessibles.**

**Veillez cocher ici pour prise de connaissance**



# Surveillance habitation : Formulaire de demande



## Quelle(s) mesure(s) de précaution, prenez pendant votre absence ?

Y a-t-il un chien dans l'habitation ou dans le jardin ?

**OUI**                      **NON**

Votre courrier est-il relevé par une connaissance ?

**OUI**                      **NON**

Les volets/persiennes sont-ils régulièrement baissés et relevés ?

**OUI**                      **NON**

Laissez-vous un véhicule devant votre entrée ?

**OUI**                      **NON**

Si oui : Marque du véhicule :

Plaque d'immatriculation :

.....

Votre habitation est-elle équipée d'une alarme ?

**OUI**                      **NON**

Si oui : Firme chargée de la surveillance : .....

Numéro de téléphone.....

Votre habitation est-elle dotée d'un éclairage extérieur avec détecteur de mouvements ?

**OUI**                      **NON**

Laissez-vous une lampe allumée à l'intérieur (éventuellement avec minuteur)

**OUI**                      **NON**

Autres mesures de précaution

.....

.....

## Données de contact en cas d'urgence

A quelle adresse et/ou n° de tél. restez-vous contactable pendant votre absence ?

Nom et prénom :

.....

Rue + numéro :

.....

Commune :

.....

Pays :

.....

N° de tél. / gsm :

.....

# Surveillance habitation : Formulaire de demande



## Données de contact d'une personne de confiance

Avez-vous une personne de confiance ? Si possible, veuillez donner un double des clefs à cette personne de confiance.

Nom et prénom :

.....

N° de tél. / GSM :

.....

La personne de confiance dispose d'un double des clefs.

**OUI**                      **NON**

La personne de confiance connaît le code d'alarme.

**OUI**                      **NON**

La personne de confiance est habilitée à prendre une décision au nom de la personne absente.

**OUI**                      **NON**

## Informations complémentaires

.....

.....

.....

.....

.....

# Surveillance habitation : Formulaire de demande



## Déclaration du demandeur

- Je souhaite que les services de la police locale de la zone surveillent mon habitation pendant la période susmentionnée; je marque mon accord pour que les services de police pénètrent sur le terrain où est implantée mon habitation.
- Je prends acte de ce que la responsabilité de la zone de police et de son personnel ne pourra pas être engagée en cas d'éventuels incidents.
- Je prends acte de ce que mes coordonnées sont reprises dans une banque de données, exclusivement à usage interne de la zone de police. L'utilisation de ces données se fait conformément aux prescriptions de la loi du 1992 relative à la protection de la vie privée.

Date : ...../...../..... (dd/mm/aaaa)

Nom et signature du demandeur avec mention « Lu et approuvé » :

.....

## Quelques aspects pratiques

- Le présent formulaire dûment complété et signé doit parvenir au commissariat de police de votre commune au moins une semaine avant votre départ. Vous pouvez le déposer à l'accueil ou le faire parvenir par voie postale ou par courriel.
- La demande doit être renouvelée pour chaque période d'absence.
- Nous insistons pour que vous ne désigniez qu'une seule personne de confiance qui doit d'ailleurs résider en Belgique pour la durée de la surveillance de votre maison. Veuillez aussi indiquer clairement qui doit être contacté en premier lieu en cas d'urgence.

### Coordonnées de votre commissariat

*(numéro de téléphone à composer en cas de retour anticipé)*

**ZONE DE POLICE LA MAZERINE (5269)**

Route de Genval 157 - 159

1380 Lasne

(T) 02/651.11.11

(F) 02/652.16.11

[ZP.LaMazerine.Accueil@police.belgium.eu](mailto:ZP.LaMazerine.Accueil@police.belgium.eu)

*(à remplir par le service de police compétent)*

# Surveillance habitation : Formulaire de demande



## Protection de la vie privée

Lorsque vous soumettez un formulaire de demande de surveillance habitation, des données à caractère personnel vont être traitées par les services de police.

En ce qui concerne la zone de police, les informations recueillies par le biais des différents formulaires de demande de surveillance habitation sont enregistrées et traitées au sein d'une application locale dénommée « Surveillance Habitations ». Cette base de données a pour objectif de permettre aux services de police d'exécuter la surveillance demandée, dans le cadre de leur mission de police administrative (art. 14 de la loi sur la fonction de police du 4 août 1992).

Les données traitées sont celles que vous nous fournissez (vos données d'identification et de contact, les coordonnées de la personne de contact, les informations relatives à l'habitation), ainsi que les constatations éventuelles que les policiers feront au cours de leur surveillance.

Le responsable de traitement est le Chef de Corps de la Zone de Police.

Les données collectées sont traitées par les membres du personnel de la Zone de Police, en charge de l'organisation et de l'exécution de la surveillance, ainsi que du support technique. En cas de rédaction d'un procès-verbal (par exemple en cas de constat de vol), vos données pourront être transmises à la Justice.

Dans l'application « Surveillance habitations », les données traitées sont conservées pendant deux mois à l'issue de la surveillance, après quoi, elles sont partiellement anonymisées par le retrait des noms et prénoms. Après trois mois, le numéro de l'habitation est supprimée. Elles sont détruites après maximum deux ans (usage statistique). Votre demande de surveillance est conservée quant à elle pendant une période de dix ans.

Conformément à l'article 42 de la loi du 30 juillet 2018 sur la protection des données (qui fonde le principe de l'accès indirect), vous pouvez – si vous le souhaitez – faire valoir vos droits (accès, rectification...) en introduisant votre demande directement auprès de l'Organe de Contrôle de l'Information policière (« le C.O.C. ») qui est l'autorité de contrôle en matière de protection de la vie privée à l'égard des services de police.

**Pour plus d'informations :** <https://www.organedeconrole.be/>

**Organe de contrôle de l'information policière,** Rue de Louvain, 48 1000 Bruxelles

**E-mail :** [info@organedeconrole.be](mailto:info@organedeconrole.be)